

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 18
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 21/03/2012

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 mars 2012**

--- o0o ---

L'an deux mille douze, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. de ZANET), Mme DEGOS, MM. DUBOS (a procuration pour M. LAMOTHE), BATS (a procuration pour Mme ROLLIN), DUCASSE, Mme BERBILLE, M. CABANNES, Melle POLESE, M. DUPOUY, Mme DUBUN, MM. MARSAN (a procuration pour M. DEHEZ), LASSUS, Melle DAVERAT (a procuration pour Melle ULMANN), Mme ROCA, MM. MOUCHEBOEUF, BRUEY, Mmes DEHEZ-BATISTA, LEFORT.

Etaient excusés : MM. de ZANET (a donné procuration à M. BROQUÈRES), DEHEZ (a donné procuration à M. MARSAN), LAMOTHE (a donné procuration à M. DUBOS), Mme ROLLIN (a donné procuration à M. BATS), Melle ULMANN (a donné procuration à Melle DAVERAT).

Un scrutin a eu lieu, Melle POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance B

Délibération n°1

DELIBERATION

Rapporteur : M. BROQUÈRES

OBJET : Avis du Conseil Municipal sur une demande de dérogation au repos dominical présentée par l'entreprise B2 INGENIERIE sur le site de l'entreprise TEMBEC à TARTAS

En application du code du travail, la DIRECCTE Aquitaine demande au Conseil Municipal de donner un avis sur la demande de dérogation au repos dominical sollicitée par :

B2 INGENIERIE,
12 rue Olivier de Serres
ANGERS TECHNOPOLE
49070 BEAUCOUZE

Pour 3 salariés de son entreprise pour le dimanche 1^{er} avril 2012 sur le site de TEMBEC à TARTAS.

Après en avoir délibéré,

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE avec 16 votes pour, 6 votes contre et 1 abstention de donner un avis favorable à cette demande de dérogation.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

J-F. BROQUÈRES